

## **Ordre du jour 4 : commentaires du compte 2015**

Le compte annuel 2015 boucle sur un résultat équilibré. Depuis la création du Syndicat de communes le 23 juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2015, les frais ont été assumés par les associations s.b/b et CMJB. Le Canton a participé à 40% des frais et a pris en charge les frais de traduction à 100%. L'aperçu du compte 2015 se trouve dans le document envoyé. Vous pouvez consulter les détails du compte 2015 sur le site Internet [www.seeland-biel-bienne.ch](http://www.seeland-biel-bienne.ch). L'organe de vérification des comptes mandaté (ROD Treuhandgesellschaft des Schweizerischen Gemeindeverbands AG) établit la révision des comptes pour l'Assemblée des délégués. **Le Comité propose à l'Assemblée des délégués d'approuver le compte annuel 2015.**

---

## **Ordre du jour 6 : commentaires des budgets 2016 et 2017**

### **Budget 2016**

Le budget 2016 a été approuvé par l'Assemblée des délégués le 23 juin 2015. Pour rappel, le budget 2016 est annexé aux documents sous la même forme que le budget 2017.

### **Budget 2017**

En plus des subventions annuelles aux institutions culturelles selon les contrats de prestations 2016–2019 (pos. 309.364.01), on estime les charges totales pour l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes à 52'000 fr. Cela correspond aux charges budgétées pour 2016.

Pos. 309.461.02 (Subventions cantonales): le Canton participe à 40% des frais relatifs à l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes.

Pos. 309.461.02 (Subventions cantonales, traductions): le Canton prend à sa charge à 100% les frais de traduction (6'000 fr.).

Pos. 309.462.01 (subventions): les subventions communales correspondent aux subventions à verser selon les contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale pendant la période contractuelle 2016–2019.

Pos. 309.462.02 (Contributions communales): les contributions communales pour l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes sont calculées selon une contribution par habitant de 12,5 ct. x 217'076 habitantes/habitants (LFCC 2014).

**Le Comité propose à l'Assemblée des délégués d'approuver le budget 2017.**